



DÉPARTEMENT de  
la Côte d'Or

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 19 décembre 2024

DATE DE CONVOCATION  
13 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA, M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER (pouvoir de M. Martial PARIZOT), M. Vincent DANCOURT (pouvoir de Mme Nathalie ANDREOLETTI), Mme Nathalie SEGUIN, M. Guy MORELLE (pouvoir de M. Jean-Luc AUCLAIR), Mme Anne-Sophie BOISSON, M. Daniel CHETTA, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, M. Roland GOJON, M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON (pouvoir de Mme Sylvie CHASTRUSSE), M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, Mme Rachelle PETIT, M. Emmanuel PONTILLO, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient excusés : Mme Zineb HEMAIRIA, Mme Nathalie ANDREOLETTI (pouvoir à M. Vincent DANCOURT), M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir à M. Guy MORELLE), Mme Bernadette BERGER (suppléante de M. Martial PARIZOT), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir à M. Martial MATHIRON), M. Dominique CHOPPIN, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Isabelle DELABAYS (suppléante de M. Jean-Luc AUCLAIR), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), Mme Marie-Paule FONTAINE (suppléée par Mme Evelyne MONNOT), Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir à Mme Marie-Paule FONTAINE), Mme Evelyne MONNOT (suppléante de Mme Marie-Paule FONTAINE), Mme Christine NIRLO, M. Martial PARIZOT (pouvoir à M. Vincent CROUZIER), M. Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX).

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles BRACHOTTE, 1<sup>er</sup> Vice-président délégué à la Mutualisation, à la Communication, à l'Action culturelle et au Tourisme.

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	23
VOTANTS :	27

### Délibération n°19/12/2024/03

Objet : Rénovation et extension d'un équipement communautaire à Genlis, au 12 rue de Franche Comté : Composition et désignation du « Comité d'audition »

Il est rappelé que le Conseil Communautaire a décidé par délibération n°20/06/2024/03 en date du 20 juin 2024, de recourir à un marché de conception-réalisation, sous la forme d'un dialogue compétitif conformément aux articles L.2124-4, R.2124-5 et R.2161-24 à R.2161-31 du Code de la Commande Publique, pour la rénovation et l'extension d'un équipement communautaire à Genlis, au 12 rue de Franche Comté.

Dans le cadre de la procédure, l'acheteur dialogue avec les candidats admis à participer, en vue de définir ou développer les solutions de nature à répondre à ses besoins et sur la base desquelles ces candidats sont invités à remettre une offre.

Lors de la phase « Offres », les candidats seront entendus par un « Comité d'audition » qui pourrait être composé de la manière suivante :

- Le Président de la Communauté de communes,

- Trois élus communautaires (et trois suppléants) dont un élu représentant la Ville de Genlis,
- Deux représentant d'ALTEREA, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO),
- Cinq techniciens de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et deux techniciens de la Ville de Genlis.

Il est ainsi proposé un « Comité d'audition » composé de douze membres.

Considérant les éléments précités,

Vu le Code la Commande Publique,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de la mise en place d'un « Comité d'audition » pour le marché de conception réalisation relatif à la restructuration d'un équipement communautaire existant à Genlis composé comme suit :
  - Le Président de la Communauté de communes,
  - Trois conseillers communautaires titulaires (et leurs suppléants) dont un représentant de la Ville de Genlis,
  - Deux représentant d'ALTEREA, Assistant à maitrise d'ouvrage (AMO),
  - Cinq techniciens de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et deux techniciens de la Ville de Genlis.

Il est précisé qu'un arrêté du Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise déterminera la composition, finale du « Comité d'audition ».

- DÉSIGNE, au scrutin secret, trois membres titulaires et trois membres suppléants, élus du Conseil Communautaire, au scrutin secret :

Membre titulaire	Membre suppléant
Martial MATHIRON	Sylvie CHASTRUSSE
Bernard NAVILLON	Rachelle PETIT
Nathalie SEGUIN	Vincent CROUZIER

- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 19 décembre 2024

Patrice ESPINOSA  
Président de la Communauté de  
Communes de la Plaine Dijonnaise,  
Maire d'IZIER